

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
Vote des taux de
taxe
d'enlèvement
d'ordures
ménagères

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 15 avril 2022

Nombre de Conseillers
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la
séance : 18

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
8 avril 2022

Date de l'affichage à
la porte de la Mairie
du compte-rendu de
la séance :
9 mai 2022

Indiquer si le Conseil a
décidé de se former
en comité secret :
Non

Publié le
Le Président,

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois d'Avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, Didier COUDERC 3^{ème} Vice-Président, Philippe MARTIN 4^{ème} Vice-Président, Mme Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente, MM. Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Etaient représentés : MM. Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président (Laurent SUAU), Mme Valérie VIGNAL-CHEMIN 5^{ème} Vice-Présidente (Vincent MARTIN), Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président (Francis BERGOGNE), Jean-Luc ANTRAYGUE (Philippe MARTIN), Jean-François BERENGUEL (François ROBIN), Benoit VALARIER (Régine BOURGADE), MMES Régine PAILHAS (Didier COUDERC), Stéphanie PASI (Françoise AMARGER-BRAJON), Conseillers Communautaires.

Etaient absents : MM. Thierry JACQUES, Xavier SOUCHON Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent SUAU Président expose :

En outre, conformément aux dispositions en vigueur, les communes et groupement de communes compétent vote un taux pour la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères.
Par délibération en date du 10/10/2002, notre assemblée a déterminé deux zones, concernant le calcul du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Proposition est faite de :

- **VOTER** pour 2022, les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères comme suit :
Zone 1 Mende : taux proposé : 9.92 %

Zone 2 Balsièges – Barjac – Badaroux – Le Born – Pelouse – St
Bauzile : taux proposé : 8.44 %

Après délibération, le Conseil Communautaire avec 24 voix pour 2
absentions **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le 4 mai 2022
Le Président,
Laurent SUAU